

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES TECHNICIENS 3EME GRADE
EPREUVE ECRITE
SESSION DU 24 NOVEMBRE 2019
OPTION : FINANCES ET/OU COMPTABILITE
DUREE : TROIS (3) HEURES COEFFICIENT : DEUX (02)

AUCUNE DOCUMENTATION N'EST PERMISE
SEULE L'UTILISATION DE LA CALCULATRICE EST AUTORISEE

Répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le rôle de l'analyse des comptes en comptabilité générale ?
2. Quelle est la différence entre les charges supplétives et les charges non incorporables en comptabilité analytique ?
3. Quels sont les objectifs de la comptabilité analytique ?
4. Comment se présente le bilan selon le plan comptable marocain ?
5. Est-ce que la base de calcul des droits de timbre est HT ou TTC ?
6. Quel est le délai de prescription prévu par l'Administration Fiscale en matière d'IS, d'IR et de TVA ?
7. Citer trois types de sanctions fiscales prévues par le Code Général des Impôts.
8. Quel est le délai de paiement réglementaire dans le secteur public ?
9. Les comptes de l'ONSSA, au 31 décembre 2018, comportent des créances douteuses qui se présentent comme suit :

Client	Montant TTC	Provision comptabilisée au 31 décembre 2017	Observations
X	12 000,00 (TVA 20%)	65% du montant de la créance	Règlement par le client d'un montant de 4500 DH le 15/05/2018.

Passer au journal les écritures qui s'imposent au 31 décembre 2018.

10. Passer au journal au 31 décembre 2018, les écritures relatives aux régularisations des opérations suivantes :
 - L'ONSSA a reçu la facture X le 02 novembre 2018, mais n'a pas reçu les marchandises.
 - L'ONSSA a reçu le 06 novembre 2018, des marchandises d'une valeur HT de 5000 DH. Au 31 décembre 2018, la facture n'est pas parvenue.